

**N° D'ORDRE : 2018-042**

**MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER**  
**E X T R A I T**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de Conseillers*  
*En exercice : 29*

*Présents : 22*

*Pouvoirs : 04*

*Excusés : 02*

*Absent : 01*

*Qui ont pris part*  
*à la délibération : 26*

*Date de convocation : 4 avril 2018*

SEANCE DU 10 AVRIL 2018

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – M. BALLESTER Alain – Mme MONTAGNE Françoise – M. HOEHN Gérard – Mme ROURE Simone - M. MARIN Michel – Mme GIOVANNELLI Marie-France (arrivée à 18h40) - M. BLANC Romain – M. LHOMME Bernard – M. KUHLMANN Jean – M. BOUVIER Remy – Mme DEMIERRE Colette – Mme ROUSSEAU Brigitte – M. TOULOUSE Christian – M. CHAMBELLAND Michel - Mme BALS Fabienne - Mme PICHARD Laure – Mme. MATHIVET Séverine (arrivée à 18h55) - Mme LABROUSSE Sylvie – M. GRAZIANI Frédéric - Mme ARGENTO Katia – M. COIFFIER Bruno.

Pouvoirs : Mme DEFAUX Catherine à Mme ROURE Simone ; M. VENTRE Jean-Claude à Mme MONTAGNE Françoise ; Mme ESPOSITO Annie à M. BALLESTER Alain ; M. CORNU François à M. COIFFIER Bruno ;

Absent : M. PAPINIO Raoul

Excusés : Mme LEVY Séveryn - M. POUMAROUX Jean.

Secrétaire de séance : Mme ARGENTO Katia.

**15 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET ANNEXE DES GITES COMMUNAUX**

L'équilibre du budget primitif 2018 s'établit à 133 360 €. Il se répartit comme suit :

- Section d'exploitation : 74 600 €
- Section d'investissement : 58 760 €

1- **L'exploitation** :

- Les recettes:

Elles correspondent :

- au résultat de la section d'exploitation reporté pour 39 599.13 € ;
- à la location saisonnière des 3 gîtes estimée en fonction des recettes engendrées l'année 2017 et des tarifs en vigueur (35 000 €).

• Les dépenses :

Elles correspondent :

- au remboursement des frais de personnel pris en charge par le budget communal pour 12 700 € ;
- aux charges à caractère général pour 10 000 €, correspondant notamment aux frais de maintenance, d'entretien, aux primes d'assurances, aux fluides, au reversement de la taxe de séjour ;
- aux dotations aux amortissements pour 730 € ;
- au virement à la section d'investissement pour 51 170 €.

2- L'investissement :

• Les recettes:

Les recettes correspondent au virement de section pour 51 170 €, aux encaissements de caution ainsi qu'aux dotations aux amortissements.

• Les dépenses :

Elles correspondent aux dépenses d'investissement nécessaires à la location des gîtes (mobilier, travaux d'aménagement divers) et au remboursement des cautions.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire et de M. le 1<sup>er</sup> Adjoint,
- VU le budget primitif des gîtes communaux proposé pour l'année 2018 ;

**DECIDE PAR 24 POUR ET 2 ABSTENTIONS (M. COIFFIER ; M. CORNU)**

- D'approuver le budget annexe des gîtes communaux 2018 ;
- De dire que le présent budget est voté au niveau de chaque chapitre.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 12 avril 2018, pour extrait conforme.

**Signé : Le Maire  
Gilles VINCENT**